



Commune d'Agneaux

COMPTE-RENDU de la séance du conseil municipal du **26 MARS 2015**

Date de convocation : 20/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Gaëlle LOIT, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Dany DAVID (procuration à Elisabeth LEGRAND), Thierry DUPRAY (procuration à Thierry BILLORÉ), Evelyne MASSICOT (procuration à Gaëlle LOIT).

Étaient absents : André BULUCUA, Olivier DUVAL.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY**, a été désignée comme secrétaire de séance.

QUESTIONS SOUMISES A DÉLIBÉRATION

2015/03/03 - AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

L'instruction budgétaire et comptable M14 rappelle aux collectivités locales, qu'après le vote du compte administratif et du compte de gestion, il appartient de procéder à l'affectation des résultats excédentaires ou déficitaires de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement de l'année 2014 pour le budget communal s'élève à : 452 711,95 €. Le solde négatif de la section d'investissement de l'année 2014 pour le budget communal s'élève à 107 349,33 €. L'excédent de clôture de l'exercice 2014 s'élève donc à 345 362.62 € ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 17 mars 2015 ;
Ayant entendu l'exposé de M. BARRÉ et après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 145 362.95 € en section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget prévisionnel communal de l'exercice 2015 ;
- d'affecter l'autre partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 307 349,00€ en section d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget prévisionnel communal de l'exercice 2015;
- d'inscrire en dépenses d'investissement le solde négatif du compte administratif d'un montant de 107 349,33 €.

2015/03/04 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivant, L.2331-3 ;
Vu la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;
Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;
Vu les Lois de finances annuelles ;
Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales revenant à la commune pour l'exercice 2015 ;

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales d'un montant de 1 617 337 € ; les taux de l'année 2014 peuvent être maintenus pour l'exercice 2015.

Vu l'exposé de Monsieur BARRÉ et après en avoir délibéré,

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

Taxes	Taux proposés	Base d'imposition	Produit
d'habitation	9,82	5 890 000,00 €	578 398,00 €
foncière (bâti)	15,16	6 700 000,00 €	1 015 720,00 €
foncière (non bâti)	31,72	73 200,00 €	23 219,00 €
		total	1 617 337,00 €

2015/03/05 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles

L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à L 2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1983) ;

Ayant entendu les orientations générales du budget 2015 ;

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** d'arrêter le budget primitif de l'exercice 2015 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissements	1 464 544.63 €	1 464 544.63 €
Fonctionnement	3 964 107.43 €	3 964 107.43 €
Total	5 428 652.06 €	5 428 652.06 €

Le budget de l'exercice 2015 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.
(Présentation du budget prévisionnel annexé)

2015/03/06 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ANNEE 2015

Vu l'avis de la commission des affaires culturelles en date du 17 mars 2015 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 mars 2015 ;

Vu le vote du budget relatif à l'exercice 2015 en date du 26 mars 2015 ;

Considérant l'importance de la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité et des liens d'amitiés entre tous les Agnelais ;

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité par 24 voix pour et 1 abstention** :

- de verser aux associations culturelles pour l'exercice 2015, les subventions telles que figurant sur le tableau ci-dessous ;

N°	Nom association - Président - Adresse	Subvention 2015
4	Amicale des plus de 65 ans Mme LEGRAND Le Tailleux 50180 AGNEAUX	2 000,00 €
SN4	Joie et santé M.LALOUX Dominique 215 rue de la Vignette 50180 Agneaux	400,00 €
5	Comité des fêtes M. YBERT 25 Rue du Coteau 50180 AGNEAUX	750,00 €
6	Association culturelle d'Agneaux Mme DILASSER 2 Rue de Normandie 50180 AGNEAUX	2 500,00 €
SN23	Les Saltimbrés M DANNIELOU 10 rue du dc Leturc 50000 Saint-Lo	750,00 €
22	Club de l'amitié Mme RENOUF Janine 86 rue de Villechien 50180 AGNEAUX	450,00 €
23	Agneaux culture loisirs M LESOUF 24 Place de Gouville 50180 AGNEAUX	1 000,00 € 3 000,00 €
30	Comité de jumelage Agneaux Bruck Mme MADORE 10 Rue du Coteau 50180 AGNEAUX	500,00 €
31	Comité de jumelage Agneaux Rapolt M. ENEE 295 rue de la Vignette 50180 AGNEAUX	500,00 €
35	Chorale de cœur en cœur Mme JOUENNE 70 Village Villechien 50180 AGNEAUX	300,00 €
37	Souvenir français Mr Ruault 11 Rue de Normandie 50180 AGNEAUX	40,00 €
58	Histoire de fils en fleurs Mme LAVIEILLE Anne-Marie 66 L'Orée du Bois 50180 AGNEAUX	1 500,00 €
67	Les amis de la Coda Mr Daniel PICOT 1260 Chemin des Saults St Ebremond de Bonfossé	500,00 €
TOTAL		14 190,00 €

Les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2015.
Le versement de toute subvention ne pourra être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

2015/03/07 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES ET DIVERS ANNEE 2015

Vu l'avis du Bureau Municipal du 12 février 2015 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 mars 2015 ;

Vu le vote du budget relatif à l'exercice 2015, intervenu le 26 mars 2015 ;

Considérant l'importance de la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité et des liens d'amitiés entre tous les Agnelais ;

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- de verser aux associations « caritatives et divers » pour l'exercice 2015, les subventions telles que figurant sur le tableau ci-dessous;

N°	Nom association - Président - Adresse	Subventions 2015
3	Union des anciens combattants M. LEREDDE Jean 11 Rue Marin Marie - 50180 AGNEAUX	300,00 €
10	Amicale du personnel des services communaux Mme BEAUDOUIN Mairie 50180 AGNEAUX	2 000,00 €
13	A.P.E.I Mme HELAINE 10 Rue de la Cavée 50180 AGNEAUX	150,00 €
18	Prévention routière M. RIVIERE 3 Avenue de Verdun 50000 SAINT LO	50,00 €
19	Secours populaire Mme LUCE 217 Rue Jean Follain 50000 SAINT LO	300,00 €
28	Les Restos du cœur M. HERY 157 Rue J. Boucard 50000 SAINT LO	750,00 €
38	Banque alimentaire M LEROY 100 Rue Léon Jouhaux 50000 SAINT LO	600,00 €
39	Secours catholique M.LEPRIEUR Square du 1er mai 50000 SAINT LO	300,00 €
54	Association A N A I M. LAURENT 12 Rue de Normandie 50180 AGNEAUX	250,00 €
60	Enfance Espoir Mme DANIEL 30 Rue de l'Epargne 94600 CHOISY LE ROI	100,00 €
	ITEP 340 Chemin du Boscq 50180 Agneaux	300,00 €
	Lire et Faire Lire M.Kjorvel 5 Boulevard de la Dollée	150,00 €
	Subventions exceptionnelles selon besoin à approuver en Conseil Municipal	6660,00€
Total		11 910,00 €

Les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2015.

Le versement de toute subvention ne pourra être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

2015/03/08 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ECOLES ANNEE 2015

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires en date du 19 janvier 2015 ;

Vu les délibérations du 29 janvier 2015 n° 2015/01/01 et n° 2015/01/02 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 mars 2015 ;

Vu le vote du budget relatif à l'exercice 2015, intervenu le 26 mars 2015,

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :

- d'attribuer aux écoles Marie RAVENEL et de verser à l'Institut les subventions telles que figurant sur le tableau ci-dessous ;

écoles	Subvention 2015
Association culturelle et sportive Ecole primaire Marie Ravenel	24 200,00 €
Coopérative scolaire Ecole maternelle	5 200,00 €
Institut Saint-Lô	9 000,00 €
Total	38 400,00 €

Les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2015.

2015/03/09 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Par délibération du 3 juillet 2008, l'assemblée municipale a créé un poste d'adjoint territorial de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée de 18h04/35h00. Le temps de travail de ce poste a été modifié par la délibération du 24/09/2009 à raison de 28h00/35h00. Cet agent a été sollicité pour intervenir sur les temps d'activités périscolaires depuis la rentrée scolaire 2014/2015, la durée du poste s'avère aujourd'hui insuffisante et des heures complémentaires lui sont actuellement payées.

Vu avis favorable du Comité Technique réuni le 12 mars 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :

- de modifier la durée du temps de travail en créant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet selon les caractéristiques ci-dessous :
 - Filière : technique
 - Grade : adjoint technique de 2^{ème} classe
 - Durée : 35h00/35h00
 - Rémunération : statutaire
 - Effet : 01 juillet 2015
- et d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires.

2015/03/10 - CESSION D'UNE PARCELLE PLACE EDMOND PIEDAGNEL

Par délibération du 26 février 2015, le Conseil Municipal a décidé de céder à la SCI **Le Petit Gastronome**, une parcelle de 45m² au prix de 900€, après déclassement partiel du domaine public de la place Edmond Piedagnel.

Or, le notaire chargé de réaliser la transaction nous apprend que la raison sociale de l'acquéreur n'est pas la SCI Le Petit Gastronome, mais la SCI du centre-ville.

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- d'annuler la délibération n° 2015/02/01 portant sur la cession à la SCI Le Petit Gastronomes ;
- de céder une parcelle de 45m² à détacher du domaine public de la place Edmond PIEDAGNEL à la SCI du centre-ville au prix de 900€ ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Il est précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Alain SÉVÈQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORE		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Gaëlle LOIT		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN			